



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe

Question écrite n° 80387

Texte de la question

Mme Josette Pons demande à M. le ministre de la santé et des solidarités à quelle date les officines de pharmacie pourront être réapprovisionnées en vaccins antigrippaux et quels seront, alors, les critères de délivrance face aux nombreuses demandes non encore satisfaites. En effet, la soudaine et très forte demande de ces vaccins, consécutive à une regrettable confusion liée aux risques éventuels d'une épidémie de grippe aviaire, a entraîné une rupture des stocks dont les premiers à en supporter les conséquences sont les personnes âgées de plus de 65 ans, bénéficiaires de bons délivrés par la sécurité sociale. Aussi, il apparaît nécessaire qu'une priorité leur soit accordée lorsque celles-ci se présenteront à nouveau chez leur pharmacien.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80387

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11230